

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé  
Conseil de la magistrature  
Place Notre-Dame 8  
Case postale 618  
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 25 mai 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210525DE\\_CM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210525DE_CM.pdf)

## PLAINTÉ URGENTE AVEC REQUÊTE

Madame, Monsieur,

J'ai demandé au Président du Tribunal de la Broye, Jean-Benoît Meuwly, de se récuser à plusieurs reprises, sans succès. Je le connais depuis qu'il avait donné des avantages à un avocat en écartant des faits. Il s'agissait d'un cas de crimes commis avec les directives et injonctions des Bâtonniers.

Le 16 février 2021, un procureur fédéral extraordinaire nommé pour traiter cette affaire de criminalité commise avec les injonctions des Bâtonniers a donné l'évidence que ce magistrat m'a intentionnellement spolié et qu'il sert les intérêts d'une organisation criminelle. Il a de plus donné l'évidence que ce magistrat n'avait pas la compétence de juger les cas en question s'il n'avait pas utilisé le moyen astucieux d'écarter les faits essentiels.

J'ai alors déposé plainte pénale contre organisation criminelle. Cette plainte pénale porte en particulier contre ce magistrat (J.B. Meuwly). Le ministère public de notre Canton a été avisé.

Au vu des faits établis par le Procureur fédéral extraordinaire, le Parlement fédéral doit mettre en place un Tribunal indépendant. Depuis lors J.B. Meuwly me persécute et s'acharne sur moi. Il refuse de se récuser en se sachant apparemment protéger par les membres de cette organisation criminelle infiltrée dans l'Etat.

Par la présente, je demande un entretien et une confrontation avec ce magistrat pour que vous puissiez prendre connaissance de la situation. L'ensemble des échanges de paroles devra être ténorisé ou enregistré pour assurer l'entière transparence sur cette affaire. Ils seront transmis à l'Autorité auprès de laquelle la plainte pénale a été déposée. Je vous informe de plus que j'ai aussi déposé une plainte en date du 14 mai, auprès de la Présidente du Grand Conseil, suite aux faits établis par le Procureur fédéral extraordinaire. Un ancien juge fédéral avait dit que le Grand Conseil avait la compétence de traiter des plaintes dans ce contexte de déni de justice permanent.

Dans l'attente de l'instruction des plaintes et de votre orientation sur les faits, par la présente, je vous demande de suspendre immédiatement toutes les procédures civiles en cours auprès du Tribunal de la Broye au vu de cette persécution et cette situation de déni de justice permanent.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210525DE\\_CM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210525DE_CM.pdf)

Copies à : Police fédérale / Alain BERSET, Commandant Police cantonale  
Présidente du Grand Conseil Fribourgeois ; Président Assemblée fédérale  
Ministère public, Office des poursuites, Banque Cantonale vaudoise, Philippe Schwab